

Econocom Group SA/NV
Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne
Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 20 MAI 2014**

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch, Administrateur Délégué d'Econocom Group SA/NV (le "**Président**").

Le Président désigne Madame Claire Langelier comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Fabien Pierre est désigné comme scrutateur.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires, assistant en personne ou par procuration à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, et par les membres du bureau.

L'original de cette liste des présences, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés. Madame Emmanuèle Attout, représentant le commissaire PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL, est présente.

 
1

Exposé du Président

I. Le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013 et du rapport du commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013;
2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2013;
3. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013;
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013;
6. Renouvellement du mandat de deux administrateurs;
7. Approbation du rapport de rémunération;
8. Pouvoirs.

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans:




- Le *Moniteur belge* du 18 avril 2014, pp. 34044-34047;
- Le journal *L'Echo* du 18 avril 2014; et
- Le journal *De Tijd* du 18 avril 2014.

Les convocations ont également été communiquées par lettre ordinaire ou par un autre moyen de communication moyennant accord exprès écrit des destinataires, trente jours avant l'assemblée, aux administrateurs, aux actionnaires en nom et au commissaire.

Le texte de la convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.econocom.com) à partir du 17 avril 2014.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

Il existe actuellement 107.013.934 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 2*) que 62.786.144 actions sont présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

  
2

Le Président constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 7.378.278 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (*Annexe 3*).

- III. Un mois avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 553 du Code des sociétés.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes:

Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013 et du rapport du commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires, ainsi que celui relatif aux comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013 (*Annexe 4*). L'assemblée générale dispense également le Président de lire le rapport du commissaire portant sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013 (*Annexe 5*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale a reçu communication des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 tels qu'établis par le conseil d'administration (*Annexe 6*). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013 (70.164.422 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.



- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 3. Proposition de distribuer un dividende de 0,12 euro brut par action.

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice social est de 13.197 milliers d'euros et que le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de 100.950 milliers d'euros.

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende de 0,12 euro brut par action et dès lors d'affecter les résultats de la manière suivante:

- à la distribution de dividende pour 12.782 milliers d'euros;
- à la réserve légale pour 279 milliers d'euros;
- aux autres réserves pour 29.848 milliers d'euros;
- au résultat reporté pour 71.237 milliers d'euros.

Cette résolution est adoptée (70.164.406 voix "Oui", 0 voix "Non" et 16 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 4. Accorder décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale des actionnaires donne décharge à l'ensemble des administrateurs de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé.


Cette résolution est adoptée (60.438.390 voix "Oui", 9.325.204 voix "Non" et 400.828 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 5. Accorder décharge au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale des actionnaires donne décharge au commissaire de la Société pour son contrôle durant l'exercice écoulé.

Le Président rappelle que l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2013 a nommé, sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le conseil d'administration, la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens Woluwe, Woluwedal 18, en qualité de commissaire de la Société pour un terme de trois ans. Le commissaire a désigné Madame Emmanuèle Attout, réviseur d'entreprises, pour le représenter et l'a chargée de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises.



Le Président expose que le commissaire a décidé de remplacer, avec effet à la date de la présente assemblée, Madame Emmanuèle Attout et de désigner Monsieur Damien Walgrave, réviseur d'entreprises, pour le représenter. Monsieur Damien Walgrave est donc chargé, avec effet à la date de la présente assemblée, de l'exercice du mandat du commissaire au nom et pour le compte de la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises.

Cette résolution est adoptée (69.753.222 voix "Oui", 411.184 voix "Non" et 16 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 6. Renouvellement des mandats de Monsieur Jean-Philippe Roesch et de Monsieur Bruno Lemaistre en qualité d'administrateurs d'Econocom Group pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Philippe Roesch et de Monsieur Bruno Lemaistre en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

Cette résolution est adoptée (65.280.001 voix "Oui", 2.906.693 voix "Non" et 1.977.728 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 7. Commentaire du rapport de rémunération par le Comité de Rémunération et approbation du rapport de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance des commentaires du Comité de Rémunération relatifs au rapport de rémunération (*Annexe 7*) et approuve le rapport de rémunération.

Cette résolution est adoptée (60.355.506 voix "Oui", 9.808.916 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Résolution 8. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

L'assemblée générale des actionnaires délègue à chaque administrateur de la Société ainsi qu'à Pierre De Pauw, ou tout autre avocat du cabinet NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux résolutions qui

précédent, en ce compris le pouvoir de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des résolutions aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée (70.160.901 voix "Oui", 3.521 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

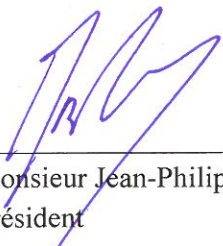
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés: 70.164.422.
- La proportion du capital représentée par ces votes: 65,57%.
- Le nombre total de vote valablement exprimés: 70.164.422.

Fin de l'assemblée

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur des points à l'ordre du jour ou sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 45.

Signatures



Monsieur Jean-Philippe Roesch,
Président



Madame Claire Langelier
Secrétaire

Monsieur Fabien Pierre,
Scrutateur

Annexes: 

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire;
2. Liste des présences;
3. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance;
4. Rapport de gestion du conseil d'administration et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013;
5. Rapport du commissaire portant sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013;
6. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2013;
7. Rapport de rémunération.